



Conformément à la Loi cantonale sur l'information, la Municipalité d'Aigle communique les décisions d'intérêt général prises au cours du mois de juillet 2022

Dans sa séance du 4 juillet 2022, la Municipalité

A validé la proposition de deux premiers axes destinés à être modifiés en rues cyclables. Le bureau mandaté a identifié le Chemin des Vergers/Pommiers et le Chemin du Châtelard

A validé l'annonce et la procédure d'engagement relatives au poste de déléguée au Plan énergie et climat communal (PECC) à 100 %, selon les termes du préavis 2022-05 adopté par le Conseil communal

A validé l'offre pour le mandat d'avant-projet de la rénovation de la piscine d'Aigle. Il émane de la société spécialisée qui s'est déjà chargée de l'étude de faisabilité en 2019 et qui a réalisé la rénovation de la piscine de Monthey

A pris acte de la décision du Canton d'accepter l'offre d'achat présentée par la Commune d'Aigle pour la parcelle no 61 (Le Presbytère). Un préavis relatif à cet achat sera établi pour l'acquisition de cette parcelle et transmis au Conseil communal

A pris acte de la signature du bail de la Pinte communale, propriété de la Commune, par un nouveau repreneur qui rouvrira le restaurant dès le mois de septembre, dans l'esprit d'une bistronomie aux saveurs italiennes

A adjugé à une entreprise les travaux relatifs aux mats et panneaux d'affichages pour le téléjalonnement des parkings aiglons

A retenu le principe suivant concernant les transports scolaires dès la rentrée 2022 :

- Les enfants de 1P et 2P habitant à plus d'un kilomètre de l'école ont droit à la gratuité
- Les abonnements MOBILIS sur la zone 80 seront remboursés à la hauteur de 20 % du prix d'achat, sur présentation de l'abonnement au Service des finances, comme usuellement
- Pour les parents qui rencontreraient des difficultés financières, la Commune pourrait entrer en matière sur présentation de documents justificatifs

A adjugé à une entreprise l'offre pour la signalétique de l'ensemble du site du Collège des Dents-du-Midi

Dans sa séance du 11 juillet 2022, la Municipalité

A pris acte de l'attribution de 6 mérites aiglons pour les années 2019-2021. La Municipalité remettra ces distinctions à l'occasion de la Fête nationale du 1^{er} août 2022 à Sidonie Jolidon championne suisse de VTT enduro 2019, Yaël Dürig flûtiste de l'école de musique de la fanfare et championne vaudoise 2021, Keylan Dubuis champion du monde de hip-hop freestyle 2019, Kylian Mooser champion junior suisse 2021 ARC de modèles réduits, Noah La Mendola champion suisse cadets 2021 de pétanque et Steve Duplan 1^{er} vaudois à décrocher une couronne à la fête fédérale de lutte 2019

Dans sa séance du 19 juillet 2022, la Municipalité

A renouvelé la subvention au Théâtre Waouw pour la saison 2022-2023

A pris note des résultats obtenus par le chasselas « Réserve de la Commune » millésime 2021 à l'occasion

- du Mondial du chasselas : 86 points. Le seuil pour les médailles Or et Argent était fixé à 89 points minimum, respectivement 87.6 minimum
- de la Sélection des Vins vaudois : 85.2 points. Le seuil pour les médailles Or et Argent était fixé à 90 points minimum, respectivement 87.7 minimum

A pris les décisions suivantes en raison de la canicule et de la sécheresse et de la situation préoccupante des niveaux des réservoirs d'eau potable de la Commune :

- L'arrosage des gazons et vignes est limité à la nuit, de 20h00 à 07h00 du matin
- La fermeture partielle des fontaines
- La sensibilisation de la population à renoncer à l'usage non essentiel de l'eau (remplissage de piscine, lavage de voitures, etc)
- Les viticulteurs, agriculteurs utilisant le réseau d'eau communal seront prévenus par courrier
- Des spots seront diffusés sur Radio Chablais et l'information sera transmise via le site de la commune et la presse
- Les statistiques de la consommation d'eau seront transmises chaque semaine à la Municipalité afin de suivre de près l'évolution de la situation